



CONTRAT FROMAGE DE BREBIS AOP OSSAU - IRATY

Le présent contrat est passé entre :

Matthieu Chabalgoity berger et producteur de fromages de brebis AOP Ossau Iraty

Adresse : 385 chemin Arphe 64130 Chéraute

Téléphone 06 87 22 89 91

Raison Sociale : GAEC GALLENTIA

E-mail matthieuchabalgoity.64@gmail.com

Et :

Nom et prénom			
Adresse			
Téléphone portable			
E-mail	@		

Les référents du présent contrat sont : Bernard LAVAL ☎ 06 77 57 90 24 Jean-Pierre FAGE ☎ 06 21 28 18 61

Objet du contrat :

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat en vue de :

- ✓ Soutenir le travail de la ferme
- ✓ Fournir au consomm'acteur un panier « fromage de brebis » dans le respect du texte et de l'esprit de la [Charte des Amap](#).
- ✓ Assurer 6 livraisons par an

L'Amapien s'engage à :

- ✓ Respecter la charte des AMAP,
- ✓ Participer à la vie de l'AMAP
- ✓ À commander au moins 4 fois dans l'année du fromage de brebis AOP OSSAU IRATY à Matthieu Chabalgoity (via la plateforme AmapJ 🐛).
- ✓ Être solidaire du producteur dans les aléas de la production
- ✓ Règlement à la livraison remise aux référents **Jean-Pierre FAGE** ou **Bernard LAVAL**
- ✓ Venir récupérer les produits sur le lieu de distribution aux jours et heures convenus
- ✓ Prévenir en cas d'empêchement et (ou) s'organiser
 - pour faire récupérer son panier, ou pour qu'une autre personne puisse profiter du panier

Le berger et producteur s'engage à :

- ✓ Conformément à la Charte des AMAP, le producteur s'engage à fournir au consommateur des produits de qualité en termes gustatifs et sanitaires, et issus d'une exploitation respectueuse de la nature, des animaux et de l'environnement.
- ✓ Il s'engage à livrer des fromages le jour même de la distribution, au domicile des référents ci-dessus nommés, aux dates et aux heures prévues pour la durée du contrat.

Termes et modalités de l'engagement

- Le présent contrat est élaboré pour l'année 2023
- L'amapien-ne s'engage à faire au moins **4 commandes par an**. Une commande tous les 2 mois sera proposée, soit 6 commandes par an. **Le choix de la quantité peut être différent à chaque commande.**
- La distribution aura lieu dans le hall du Forum des Association du Haillan de 18 h 30 à 19 h 30 aux dates prévues.
- Les commandes se font sur le site AmapJ
- Le contrat court de janvier 2023 à décembre 2023
- La loi française est la loi applicable
- Un délai de rétractation de 7 jours est prévu à compter de la date de signature du contrat.
- Un préavis de 4 semaines doit être déposé auprès du conseil collégial de l'Amap Haillanaise en cas de résiliation, en conformité avec le règlement intérieur.

Contrat fromage de Brebis AOP Ossau-Iraty					
1 tome : ≈ 2KG					
Prix au KG / 27 € TTC (Frais de port compris)					
1/4 tome : 13,50€		1/2 tome : 27€		1 tome : 54 €	

Nom, prénom et signature du producteur :

Nom, prénom et signature des AMAPIENS consomm'acteur :

Fait à le Haillan le :